

ANNEXE 3 : Liste des types d'habitats naturels et des espèces pour lesquels le site est désigné et données y afférentes; synthèse des critères scientifiques ayant conduit à la sélection du site Natura 2000 BE33062 - "Vallée supérieure de l'Our et ses affluents"

La présente annexe indique, compte tenu des données disponibles :

- la liste des types d'habitats naturels et la liste des espèces pour lesquels le site est désigné ainsi que les données concernant respectivement leurs surfaces, leur niveau de population et l'estimation de leur état de conservation; les types d'habitats naturels et les espèces prioritaires sont indiqués par un astérisque (*);
- une synthèse des résultats de l'évaluation de l'importance du site pour assurer la conservation des types d'habitats naturels d'intérêt communautaire de l'annexe VIII et des espèces d'intérêt communautaire de l'annexe IX et des espèces d'oiseaux de l'annexe XI de la loi du 12 juillet 1973 que le site abrite.

Ces résultats justifient la sélection du site comme site Natura 2000..

Les données relatives aux types d'habitats naturels (liste, surface et état de conservation) et aux espèces (liste, population et état de conservation) pour lesquels le site est désigné sont issues des formulaires standard de données établis entre 2002 et 2005. Ces données estimées à l'échelle du site au moment de sa sélection contiennent des approximations. Elles ont été pour partie précisées, en particulier pour les surfaces en ce qui concerne les habitats naturels et les effectifs de populations en ce qui concerne les espèces, sur base des meilleures connaissances disponibles. La précision de ces données devra être poursuivie.

Le site BE33062 a été sélectionné pour les raisons suivantes : Le site de la vallée supérieure de l'Our s'étend de la frontière allemande à Andler jusqu'à Steinebrück, où l'Our passe sous le pont de l'autoroute et entre dans le site de la vallée inférieure de l'Our et ses affluents (BE33065). Outre la vallée principale au contexte agricole, le site est également constitué de deux affluents plus forestiers. La vallée de l'Our abrite une grande diversité d'espèces liées au cours d'eau dont le chabot, la lamproie de Planer, le martin-pêcheur et la mulette épaisse. Dans les milieux ouverts, on retrouve des prés de fauche submontagnards et des fragments de nardaies, ainsi que des milieux plus humides comme des mégaphorbiaies, des bas-marais et des prairies humides. Les milieux forestiers sont constitués de la hêtraie à luzule blanche, d'aulnaies rivulaires et de chênaies. On y rencontre entre autres le pic noir. La vallée offre des territoires de chasse pour le milan royal, la bondrée apivore et la cigogne noire. La présence de la pie-grièche écorcheur et de la pie-grièche grise participent également à la richesse de ce site. Le grand-duc est une autre espèce dont la présence est tout à fait remarquable.

A. Types d'habitats naturels d'intérêt communautaire de l'annexe VIII de la loi pour lesquels le site est désigné

Types d'habitats naturels d'intérêt communautaire	Surface	EC	UG HIC*
6510	31,72 ha	C	
3260	18,36 ha	B	
9110	16,00 ha	C	
91E0*	14,44 ha	C	UG 7
6430	4,55 ha	C	
9160	1,67 ha	C	
6230*	0,71 ha	C	UG 2

Types d'habitats naturels d'intérêt communautaire	Surface	EC	UG HIC*
9190	0,38 ha	C	
4030	0,12 ha	C	
3150	0,07 ha	C	
3130	0,01 ha	C	

Légende : EC : estimation de l'état de conservation; A : conservation excellente; B : conservation bonne; C : conservation moyenne; UG HIC* : unité(s) de gestion abritant ou susceptible(s) d'abriter (lorsque les données précises ne sont pas disponibles) l'habitat naturel d'intérêt communautaire prioritaire; "-" : donnée non disponible

3130 : Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du Littorelletea uniflorae et/ou du Isoëto-Nanojuncetea

3150 : Lacs eutrophes naturels avec végétation du type Magnopotamion ou Hydrocharition

3260 : Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion

4030 : Landes sèches européennes (tous les sous-types)

6230* : Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)

6430 : Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin

6510 : Pelouses maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)

9110 : Hêtraies du Luzulo-Fagetum

9160 : Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli

9190 : Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à Quercus robur

91E0* : Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incarnae, Salicion albae)

B. Espèces des annexes IX et XI de la loi pour lesquelles le site est désigné

Code	Nom latin	Nom français	Population				EC
			résidente	migratoire			
				repr.	hiver	étape	
1032	Unio crassus	Mulette épaisse	P				C
1096	Lampetra planeri	Lamproie de Planer	P				C
1163	Cottus gobio	Chabot	P				C
1355	Lutra lutra	Loutre d’Europe	2 i				B
4038	Lycaena helle	Cuivré de la bistorte	5-10 i				C
A027	Egretta alba	Grande Aigrette			1-3 i		-
A030	Ciconia nigra	Cigogne noire		1-2 p			-
A072	Pernis apivorus	Bondrée apivore		P			-
A073	Milvus migrans	Milan noir		P			-
A074	Milvus milvus	Milan royal	1-5 p				-
A152	Lymnocyptes minimus	Bécassine sourde			2 i		-
A153	Gallinago gallinago	Bécassine des marais			1-10 i		-
A215	Bubo bubo	Grand-duc d’Europe	1 p				-
A229	Alcedo atthis	Martin-pêcheur d’Europe	3-5 p				-
A236	Dryocopus martius	Pic noir	P				-
A338	Lanius collurio	Pie-grièche écor- cheur		12 p			-
A340	Lanius excubitor	Pie-grièche grise		1-2 p	P		-

Légende : P = présence; p = couple; i = individu; EC : estimation de l'état de conservation; A : conservation excellente; B : conservation bonne; C : conservation moyenne; vis. : visiteur; occ. : occasionnel; "-" : donnée non disponible

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 1^{er} décembre 2016 de désignation du site Natura 2000 BE33062 - "Vallée supérieure de l'Our et ses affluents".

Namur, le 1^{er} décembre 2016.

Le Ministre-Président,
P. MAGNETTE

Le Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Aéroports,
délégué à la Représentation à la Grande Région,
R. COLLIN